

Une politique familiale menacée

Par MICHEL GODET professeur au Cnam

Libération 22 décembre 2010

Les menaces sur la politique familiale, fusent de toute part. Alfred Sauvy (un homme classé à gauche) n'est plus là pour prendre son vieux fusil et chasser ces démons qui voudraient dissoudre la politique familiale dans la politique sociale.

La dépense pour les enfants est un investissement en capital humain dont la qualité conditionne la capacité de solidarité intergénérationnelle des générations futures. Les familles qui assument correctement l'éducation de leur progéniture font faire d'énormes économies à la société. Quand la famille est défaillante et que la société doit s'y substituer, elle doit, chaque année, verser 15 000 euros pour un séjour dans une famille d'accueil, 30 000 euros pour une structure spécialisée et 180 000 euros pour les jeunes prédélinquants que l'on met dans les structures spécialisées. C'est dire que le coût de la «non-famille» est exorbitant ! Clarifions le débat. La politique familiale comprend trois volets distincts qu'il ne faut pas confondre : universel pour éviter les effets pervers du tout ciblage (avec les allocations familiales), horizontal pour éviter la paupérisation des familles avec enfants (avec le quotient familial) et vertical sous conditions de ressources pour corriger les inégalités sociales entre familles (avec l'allocation de parent isolé ou de rentrée scolaire).

Eviter les effets pervers du tout ciblage

Le ciblage social est suicidaire. Comme l'a dit Claude Math : «*Les mesures pour les pauvres finissent par devenir de pauvres mesures*», en raison de ses effets pervers de seuil, de délitement et de stigmatisation. En France, les prestations familiales font diminuer de moitié le taux de pauvreté des enfants, tandis que les minima sociaux, par nature ciblés, ne font diminuer ce taux que de quelques points supplémentaires. En clair, il faut augmenter les allocations familiales et les verser dès le premier enfant, puisque c'est au deuxième que l'on renonce le plus souvent pour des raisons économiques. Et il serait juste de les soumettre à l'impôt sur le revenu.

Eviter la paupérisation relative des familles avec enfants

Quelle que soit la catégorie sociale considérée, cadres, employés ou ouvriers, le niveau de vie des familles décroît sensiblement avec le nombre d'enfants. L'arrivée de chaque nouvel enfant fait baisser le niveau de vie du ménage de 10% en moyenne par rapport à la situation antérieure. Explication : les allocations ou les réductions d'impôt (environ 3 000 à 5 000 euros par an et par enfant selon l'âge de l'enfant) ne compensent que partiellement les coûts de l'enfant (ce que chaque catégorie devrait recevoir de la collectivité pour ne pas voir son niveau de vie relatif baisser).

D'aucuns confondent ces trois volets et voudraient dissoudre les volets universels et horizontaux dans le volet social en réservant les aides à l'enfance aux familles les moins aisées. Ils font remarquer qu'un enfant de cadre permet une réduction d'impôt plus importante qu'un enfant d'ouvrier puisque les tranches d'imposition sont moins élevées. Cette injustice apparente n'en est pas une puisqu'il s'agit d'organiser des transferts entre ceux qui n'ont pas

d'enfants et ceux qui en ont, afin de corriger partiellement la baisse de niveau de vie en raison des coûts de l'enfant.

Supprimer ces transferts horizontaux, implicites au travers du quotient familial, reviendrait à faire payer autant d'impôt aux familles riches nombreuses qu'à celles sans enfants. Ce qui est contraire au préambule de la Constitution, hérité de 1789, selon lequel chaque citoyen doit payer l'impôt en fonction de sa capacité contributive.

Des conditions de ressources pour corriger les inégalités sociales

Un impôt juste et efficace doit être universel et proportionné aux revenus et aux capacités contributives des ménages suivant la taille des familles, voire modérément progressif. C'est presque le cas de la CSG qui représente 170% de l'impôt sur le revenu mais est injuste puisqu'elle ne tient pas compte du quotient familial. C'est pour cela que le niveau de vie des ménages baisse de 10% à chaque enfant supplémentaire.

Au moment où les socialistes envisagent de fusionner ces deux impôts, en rendant de fait la CSG progressive par rapport aux revenus, ils seraient avisés de ne pas enterrer la fonction horizontale du quotient familial et de l'étendre à toute la CSG. Sans cette «familialisation de la CSG», les familles avec enfants (celles de référence ouvrière représentent 40% des familles nombreuses) continueront à être fiscalement pénalisées par rapport aux ménages sans enfant.

On l'a compris, il est urgent de ne pas détricoter la politique familiale que nos voisins nous envient. Il faut donc la renforcer dans sa composante universelle, horizontale et fiscale.

Le ciblage social et la mise sous conditions de ressources du volet vertical doivent rester limités, sinon la politique familiale ne sera plus qu'une politique sociale pour l'enfance, comme dans la plupart des autres pays européens en suicide démographique.

Dernier ouvrage paru : «La famille : une affaire publique», avec Evelyne Sullerot, Documentation française (poche 2009).

[> Abonnez-vous à Libération en numérique pour feuilleter ou télécharger Libé sur web, iPhone et iPad - 12€ par mois](#)